

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 15/03/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM.LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : Mme DUBUN (a donné procuration à Mme ROCA).

Etait absent : MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

**Régie municipale des Fêtes et Animations
Création de la régie et adoption des statuts**

--- o0o ---

Rapporteur : M. le Maire

L'organisation des fêtes locales était jusqu'à présent confiée à l'association « Comité des Fêtes » dont la dissolution a été décidée par ses membres en début d'année.

Pour faire suite à la délibération du mois de janvier dernier portant sur le principe de la création d'une régie des fêtes et animations, le Maire propose donc de créer une régie municipale sur la base des articles L 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, qui aura en charge l'organisation des « fêtes locales » et de différentes « animations » sur toute l'année dans la commune.

Cette régie, dont il propose d'adopter les statuts, par son objet est une régie gérant un service public à caractère administratif. Elle sera dotée de la seule autonomie financière, son budget sera distinct de celui de la commune, mais fonctionnera avec le même compte 515 que le budget principal au Trésor Public.

Cette régie fonctionnera de façon effective dès l'adoption de son budget dans les prochaines semaines. Il pourra être porté création d'une dotation initiale du budget principal au budget annexe de la régie, en accord avec Mme la trésorière municipale.

Une délibération proposera de nommer les membres du Conseil d'Exploitation de cette régie.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les statuts et règlement de la régie municipale des « fêtes et animations » de la Ville de TARTAS
- d'affecter à cette régie si besoin, une dotation initiale en accord avec Mme la Trésorière Municipale
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces décisions.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur

A l'unanimité,

AUTORISE les statuts et règlement de la régie municipale des « fêtes et animations » de la Ville de TARTAS, ainsi que l'affectation si besoin d'une dotation initiale.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Les « statuts et règlement » de la régie sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES